

## **L'ACADEMIE DE CRETEIL ET LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE**

Recrute

### **Un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH)/Surveillance restauration scolaire**

La Ville de Nogent-sur-Marne avec l'Académie de Créteil entendent valoriser par leur action commune, les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) en facilitant le cumul d'emploi avec la surveillance de la pause méridienne par l'exercice de vacations au sein d'une même école.

#### **Les missions de l'accompagnant(e) consistent :**

##### **Pour le compte de l'Académie de Créteil :**

- A effectuer des interventions dans la classe définie en concertation avec l'enseignant, qui reste le responsable pédagogique : Aider à l'installation matérielle de l'élève, à la manipulation du matériel scolaire, favoriser la communication entre l'élève et ses camarades, susciter la participation de l'élève aux activités de la vie sociale et relationnelle, apporter une aide en dehors des temps d'enseignement, lors des récréations ou interclasses, voire des repas.
- A participer aux sorties de classe, occasionnelles ou régulières.
- A accomplir des gestes techniques ne requérant pas une qualification médicale ou paramédicale particulière ; aider aux gestes d'hygiène, ainsi que les conditions de sécurité et de confort de l'élève.
- A collaborer au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS) de l'élève ; participer aux équipes de suivi de scolarisation (ESS).

##### **Pour le compte de la Ville de Nogent-sur-Marne :**

La mission d'AESH est complétée d'une activité d'accompagnement des enfants durant la pause méridienne à raison de 2 heures par jour, rémunérées au taux de 11,41€ brut.

#### **Qualités requises :**

- Bonne maîtrise de la langue française : orale et écrite
- Compétences relationnelles : bienveillance, écoute, patience - Intérêt pour le travail avec les enfants et les adolescents
- Sensibilisation au handicap
- Travail en équipe

#### **Conditions requises pour participer au recrutement sur un poste d'AESH :**

- Être titulaire d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne

SOIT

- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes ou élèves en situation de handicap

SOIT

- Justifier d'un titre ou diplôme classé au moins de niveau IV (baccalauréat ou équivalent)

**Nature du contrat, temps de travail et rémunération :**

Le contrat AESH est un contrat de droit public. Il s'agit d'un CDD de 3 ans renouvelable une fois (CDI possible au bout de 6 ans).

Durée hebdomadaire du poste : 22 heures

Horaires de travail régulier

Niveau de rémunération : SMIC horaire

Pour candidater ou obtenir plus de renseignements, merci de vous adresser

A

Madame Virginie COPPIN, coordinatrice départementale PIAL, DSDEN du Val-de-Marne,

Tél : 01 45 17 61 12 ;

Mel : [virginie.coppin@ac-creteil.fr](mailto:virginie.coppin@ac-creteil.fr) ou [ce.94descom@ac-creteil.fr](mailto:ce.94descom@ac-creteil.fr)